

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Le 13 décembre deux mille dix-neuf à 10h10, l'Assemblée Générale de l'Etablissement Public Foncier de la Haute Savoie s'est réunie dans les bureaux de l'EPF à ALLONZIER LA CAILLE, sur convocation du Président en date du 29 novembre 2019.

Total des droits de vote				94 Voix			
Au titre de la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons				7 voix			
Au titre de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy				12 voix			
Au titre de la Communauté d'Agglomération de Thonon				7 voix			
Au titre de la Communauté de Communes Arve et Salève				4 voix			
Au titre de la Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagnes				6 voix			
Au titre de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie				5 voix			
Au titre de la Communauté de Communes Fier et Usse				4 voix			
Au titre de la Communauté de Communes du Genevois				6 voix			
Au titre de la Communauté de Communes du Haut-Chablais				4 voix			
Au titre de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre				4 voix			
Au titre de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles				4 voix			
Au titre de la Communauté de Communes du Pays Rochois				5 voix			
Au titre de la Communauté de Communes du Pays d'Évian – Vallée d'Abondance				6 voix			
Au titre de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy				4 voix			
Au titre de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes				4 voix			
Au titre de la Communauté de Communes Usse et Rhône				4 voix			
Au titre de l'Assemblée Spéciale				2 voix			
Au titre du Conseil Départemental				1 voix			
Au titre de la Région Auvergne Rhône-Alpes				5 voix			
Membres associés							
Chambre des Métiers				2 représentants			
Chambre d'Agriculture				2 représentants			
Chambre Interdépartementale des Notaires				1 représentant			
MEMBRES PARTICIPANTS TITULAIRES	Présent	Représenté	Excusé/Absent	MEMBRES PARTICIPANTS SUPPLÉANTS	Présent	Représenté	Excusé/Absent
Titulaires				Suppléants			X
DUPESSEY Christian - Président	X			MAIRE Denis			X
BOSLAND Jean-Paul		X		BOUCHER Michel			X
BOSSON Alain		X		BELMAS Jean-Pierre			X
CHEMINAL Yves			X	BLOUIN Antoine			X
BOCCARD Bernard		X		LETESSIER Alain			X
BOUCHET Estelle			X	CATASSO Nicole			X
SOULAT Jean-Luc	X			LAMBERT Jean-Claude			X
GUICHARD Ségolène		X		HERISSON Jean-Pierre	X		
DESILLE René			X	BOURGEAUX Jean			X
BARRY Olivier	X			ALLIGIER Bernard			X
BOSSON Yvon	X			SCOTTON Martine			X
LAYDEVANT Christiane			X	TOWNLEY-BAZAILLE Laure			X
DURSENT Jacky	X			CHAPPET Michel			X
MONMONT Philippe			X	BOUVIER Catherine			X
LAGGOUNE Kamel	X			LE ROUX Marc			X
HAURAT Alain			X	MACHEDA Philippe			X
MARTIN Jean-Claude			X	PONCET Christophe			X
ANSELME Christian			X	MARCELOT Claude			X

MEMBRES PARTICIPANTS TITULAIRES	Présent	Représenté	Excusé/Absent	MEMBRES PARTICIPANTS SUPPLEANTS	Présent	Représenté	Excusé/Absent
Titulaires				Suppléants			X
GIMBERT Jean-François			X	FOLLIN-ARBELET Emmanuelle			X
DEAGE Joseph	X			SONGEON Christophe			X
RAMBICUR Jean-Pierre	X			BERTHIER Marie-Pierre			X
RIERA Charles			X	CONDEVAUX Patrick			X
FILLON Pierre	X			BAUD Thérèse			X
THOMAS Gil		X		DOMINGUEZ Murielle			X
BEREZIAT Patrice		X		DEKKIL Guillaume			X
CODER Bernard			X	GERARD Claude			X
CICLET Jean-François	X			BRIFFOD Pascal			X
FAVRE Louis	X			PERINET Nadine			X
MONATERI Pierre		X		MAUME Philippe			X
LAVERRIERE Roland	X			PUGIN André	X		
HERVE Loic	X			PERY Pierre			X
MAS Jean-Philippe			X	STEYER Jean-Pierre			X
CATALA Gilbert			X	CAUL-FUTY Frédéric			X
GRADEL Maurice		X		BRIFFAZ Jean-François			X
METRAL Marie-Antoinette			X	IOCHUM Marc			X
POUCHOT René			X	PERNAT Marie-Pierre			X
BARBET André		X		BONET Viviane			X
AVON Jean-Michel			X	VIOLETTE Jean-Pierre			X
TRANCHANT Yohann	X			LOMBARD Roland			X
BLOCMAN Jean-Michel			X	ROUPIOZ Sylvia			X
DARBON Danièle	X			GERELLI Alain			X
VIELLIARD Antoine			X	MERMIN Michel			X
MENEGHETTI Marc	X			BACHMANN Laurent			X
ETALLAZ Georges			X	BOCQUET Jean-Luc			X
CUZIN Agnès		X		MUGNIER Frédéric			X
LACAS Virginie			X	BONAVENTURE André			X
ROGUET Guy			X	CRASTES Jean-Pierre			X
RASTELLO Lucien			X	COTTET-DUMOULIN Patrick			X
MUFFAT Sophie			X	LOMBARD Gérald			X
GALLAY Gilbert	X			PEILLEX Gilbert			X
ANTHONIOZ Henri		X		VUAGNOUX Jean-Louis			X
NICOLAS Georges Noel	X			PECCI Gilles			X
BOUCHET Daniel			X	DEMOLIS Guy			X
JACQUEMOUD Louis	X			CARLIOZ Brigitte			X
BRAND Xavier		X		HUMBERT Vincent			X
GAILLARD Marin	X			BOUQUERAND Claude	X		
ALLARD Gilbert	X			GREGGIO Lydia			X
MOENNE Claude	X			COUDURIER Chantal			X
MAURE Sébastien			X	COTTERLAZ-RANNARD Nicole			X
GAILLARD Bernard	X			VILLIERS Gérard			X
CARELLI Henri		X		BANNES Pierre			X
DAVIET François	X			JOYE Isabelle			X
SIERRA Germain			X	MUGNIER-POLLET Marcel			X
GUITTON Christophe			X	SONNERAT Yvan			X
CARTIER Bernard	X			MOGENIER Guillaume			X
CHASSANG Xavier			X	MOGENET Jean-Charles			X
BOUVET Stéphane			X	FAREZ Marise			X
ANTHOINE Eric		X		BIORD Laurette			X

MEMBRES PARTICIPANTS TITULAIRES	Présent	Représenté	Excusé/Absent	MEMBRES PARTICIPANTS SUPPLEANTS	Présent	Représenté	Excusé/Absent
Titulaires				Suppléants			X
PETIT-JEAN Denis			X	BOURON Jean-René			X
BURNET Jacques			X	JACQUIER Pierre-André			X
VANDEBRECHT Patricia			X	GOBBER Renato			X
GIGUELAY Elisabeth			X	CHARBONNEL Philippe			X
GILLET Bruno	X			VIOLLAND Anne-Cécile			X
GIRARD-DESAPRAULEX Paul			X	MICHOUD Max			X
KOURTCHEVSKY Joelle			X	SCHINDLER Rosemonde			X
BLANCHARD Nicolas	X			GODENIR Laurence			X
CATTANEO Marcel (poste vacant)			X	CARRIER Paul			X
COUTIN Michel	X			CHAMPANGE Gérard			X
GEORGES Emmanuel	X			CHAMOSSET Alain			X
PILLOUX Gilles			X	JACQUESON Philippe			X
REVILLON Bernard			X	LIARD Michèle			X
TRAVAIL Joseph			X	TARAGON Sylvie			X
HEISON Christian			X	CAMUSSO Françoise			X
CARBONNEL François-Eric			X	BURGAZ Muriel			X
DUVAND Florence			X	GIBOUIN Guillaume			X
LECAILLON Vincent			X	PACORET Catherine			X
SADDIER Martial		X		ROUPIOZ Sylvia			X
SEGAUD-LABIDI Nora			X	VERCIN André			X
FOURNIER-BIDOZ Gérard	X			AUDETTE Laurence			X
BESSON Stéphane			X	BARRUCAND Pierre			X
PERILLAT-AMEDE André			X	COLLOMB-PATTON Claude			X
VITTOZ André		X		MATTELOU Philippe			X
BERTHET Michel	X			PERRIN Jean			X
JACCAZ Yann		X		NICOLAS Luc			X
Membres Associés (pas de vote)							
PERNOUD André			X	BOUCHET Pascal			X
JACQUARD Franck			X	MOGENET Bernard			X
ANDRES Frédéric			X				
BADO David			X				
TARPIN Trivier			X	KROELY Alain			X

PARTICIPANTS pour l'EPF 74 :

Philippe VANSTEENKISTE Directeur
 Marlène CHANCRIN - Loïc ALCARAS – Marielle FERRAND – Sarra BOUNEMOUR – Virginie DANGLARD –
 Anne-Laure PEYTAVIN – Emeline MUFFAT – Stéphanie MARS - Thomas SABLE – Brian BEDUCHAUD -
 Joanna RIEUPEYROUX – Franck BOGEY – Amélie GUILLOU – Pauline LACOMBE

INVITES Présents :

M. Loïc HERVE (Sénateur) – M. Sylvain THOMAS (DDT) – Mme Brigitte OLLIVIER (Payeure
 Départementale)

Total des votants présents ou représentés : 48

Le quorum est atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer

Monsieur Gilbert ALLARD est désigné comme secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
2. Vote : Validation du périmètre de l'EPF au 31 décembre 2019
3. Vote : Modification des Statuts de l'EPF 74
4. Présentation des portages validés au cours de l'année 2019
5. Bilan financier prévisionnel de l'année 2019
6. Vote : Produit de la T.S.E. pour 2020
7. Présentation du Budget Primitif pour l'année 2020 voté en Conseil d'Administration du 22 novembre 2019 : présentation des perspectives financières pour 2020
8. Intervention de Jean-François VALLES, Directeur Associé, fondateur du Bureau
d'Etudes Synopter

INTRODUCTION

Le Président, Christian DUPESSEY souhaite la bienvenue à tous les administrateurs et énonce les pouvoirs.

1. Bilan chiffré

Bien que l'année 2018 fut une bonne année, 2019 a été une année record. 30 millions € d'acquisitions et 23 millions € de cessions ont été réalisées en 2019, c'est-à-dire plus de 50 millions € de transactions foncières au bénéfice des collectivités membres de l'EPF.

Pour 2020, malgré un contexte électoral qui habituellement ralentit l'activité de l'EPF 74, les perspectives sont en optimistes : plus de 29 millions € d'acquisitions sont déjà votées par le Conseil d'Administration dont bon nombre seront certainement signées avant les élections.

Des dossiers en cours de portage EPF se verront transférer dans l'année vers le nouvel outil de La Foncière.

Il est rappelé que ces chiffres, témoins d'une forte activité, ne modifient pas l'assiette de perception de TSE qui reste stable.

2. Bilan de la mandature

Cette mandature a vu la structure de l'EPF évoluer : les nouveaux locaux ont apporté à l'équipe, mais aussi aux élus, un outil performant dont la croissance d'activité en est l'illustration.

Cette mandature a vu naître un nouveau PPI (2019-2023) aux perspectives financières en hausse démontrant le dynamisme de notre département traduit par le dynamisme politique porté par tous les élus qui siègent à l'EPF 74.

Le Président tient à remercier tous les élus pour leur implication et leur travail au sein de l'EPF 74 et pour défendre l'EPF en dehors de nos murs.

Grâce à ce dynamisme politique, l'EPF 74 est à l'origine de nouveaux outils fonciers : Il remercie tous les élus pour leur implication aux groupes de travail de préfiguration de La Foncière dont le succès grandissant démontre la qualité du portage politique qui en est fait.

Enfin, il met en lumière l'outil MCMA, système SIG gratuit, à destination de tous nos membres et outil d'aide à la décision en matière de stratégie foncière. Le MCMA essaime aux 4 coins de la France et de nombreux territoires commencent à se doter de cette technologie de pointe.

Evidemment toutes ces performances et innovations ne seraient pas possible sans une équipe dédiée efficace, réactive et professionnelle. Le Président remercie tous les collaborateurs de l'EPF 74.

POINT 1.
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Aucune autre rectification n'ayant été demandée, le procès-verbal de la dernière séance de l'Assemblée Générale, qui s'est tenue le 14 décembre 2018, est approuvé à l'unanimité.

POINT 2.

2019-01- VOTE : VALIDATION DU PERIMETRE DE L'EPF AU 31 DECEMBRE 2019

La population couverte par l'EPF au 31 décembre 2019 est estimée à :

727 510 habitations pour 254 communes

L'ensemble des membres est répertorié dans le tableau ci-après :

MEMBRES DE L'EPF HAUTE-SAVOIE

E.P.C.I. / Collectivités	Nbre collectivités adhérentes	Population*	Délib. de l'adhérent	Validation CA
EPCI adhérents	16	714 769		
CA Annemasse-Les Voirons	12	90 702	24/09/2003	23/12/2003
CA Grand Annecy	34	206 574	13/01/2017	26/01/2017
CA Thonon Agglomération	25	89 290	28/03/2017	19/05/2017
CC Arve et Salève	8	20 270	17/09/2003	23/12/2003
CC Cluses, Arve et Montagnes	10	46 886	12/12/2012	25/01/2013
CC Rumilly Terre de Savoie	18	31 775	06/10/2003	23/12/2003
CC du Genevois	17	45 141	25/10/2004	03/12/2004
CC du Haut-Chablais	15	12 937	12/07/2016	09/09/2016
CC du Pays de Cruseilles	13	15 659	25/09/2003	23/12/2003
CC du Pays Rochois	9	28 582	20/11/2012	23/11/2012
CC Fier et Usses	7	15 508	13/12/2005	27/01/2006
CC des Montagnes du Giffre	8	12 382	05/12/2012	25/01/2013
CC Pays d'Evian - Vallée d'Abondance	22	41 391	03/02/2017	24/03/2017
CC Sources du Lac d'Annecy	7	15 643	16/11/2015	20/11/2015
CC Usses et Rhône	26	22 226	13/02/2017	24/03/2017
CC des Vallées de Thônes	13	19 803	11/07/2017	08/09/2017
Assemblée Spéciale	10	12 741		
Servoz		989	26/06/2008	12/09/2008
Saxel		480	28/05/2009	11/09/2009
Habère-Lullin		1 014	29/05/2018	26/01/2017
Combloux		2 210	01/03/2011	18/03/2011
Boège		1 701	09/10/2018	26/10/2018
Les Contamines-Montjoie		1 235	10/12/2012	25/01/2013
Praz-sur-Arly		1 284	06/04/2010	21/05/2010
Marcellaz		1 011	15/11/2007	18/01/2008
Onnion		1 306	06/09/2011	23/09/2011
Peillonex		1 443	24/10/2005	18/11/2005

254

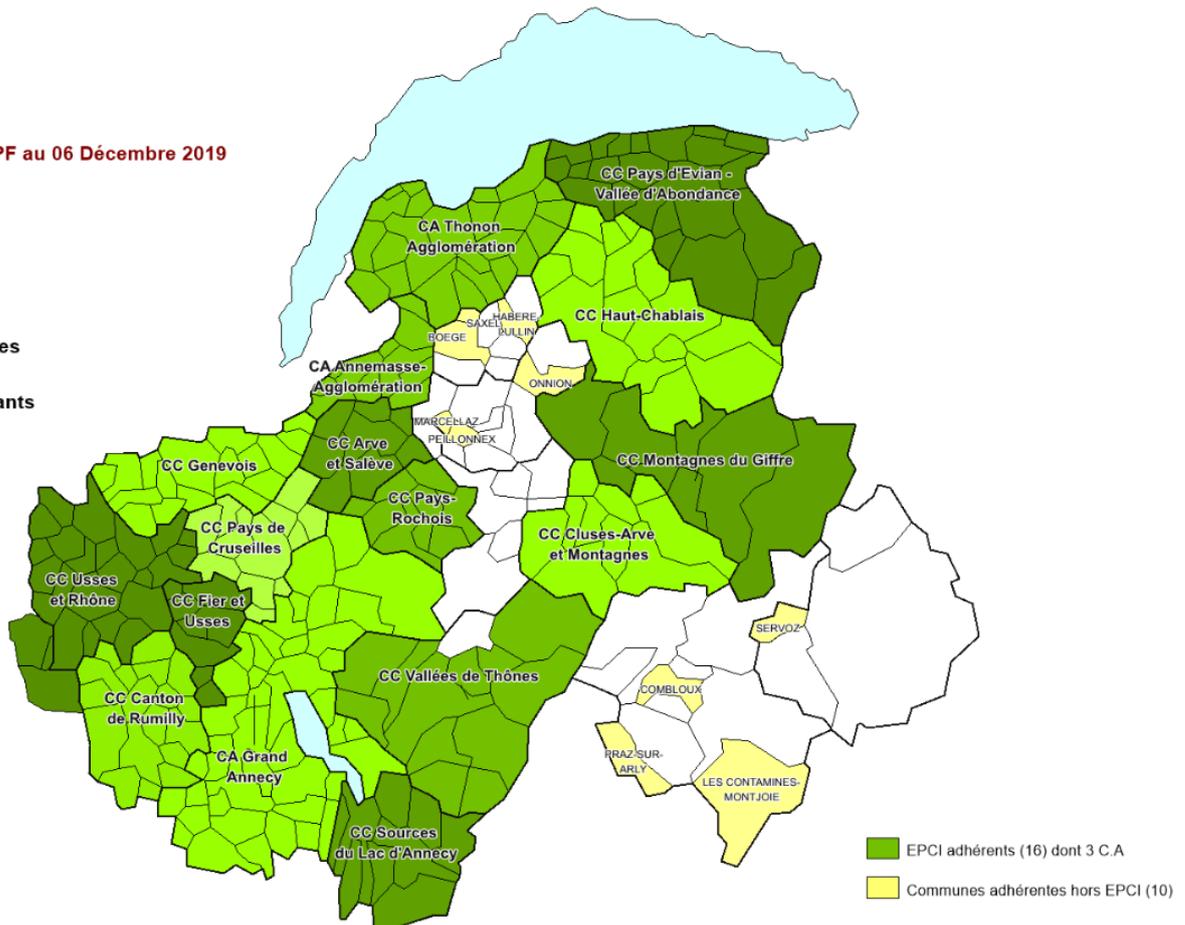
727 510

*Source : INSEE 2019 "pop totale"

(R - Bases de données - _membres communes + cc + tableaux divers - synthèse avec délib) MAJ : 14/01/2019

Périmètre de l'EPF au 06 Décembre 2019

254 Communes
727 510 Habitants



Les membres de l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré :

- ✓ Valident le nouveau périmètre de l'EPF au 31 décembre 2019 à 254 communes pour 727 510 habitants,

POINT 3

2019-02 – VOTE : MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPF 74

Conformément à l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme, le préfet de Région, dans son arrêté 19-092 en date du 01 avril 2019, a arrêté le périmètre de l'EPF de la Haute-Savoie aux vues des délibérations concordantes des collectivités membres et du Conseil d'Administration de l'EPF.

A cette occasion, le Préfet du Département demande à l'EPF74 de procéder à une mise à jour de ses statuts, selon les dispositions ci-après.

Par ailleurs, il convient d'intégrer de nouveaux articles afin de prévoir une période transitoire en cas de renouvellement des représentants des communes et EPCI au sein de l'EPF à la suite des élections municipales et communautaires. Un second article doit également être ajouté afin de permettre à l'EPF de réaliser des avances en trésorerie à La Foncière, Groupement d'Intérêt Public dont l'EPF est membre fondateur.

Les articles ci-dessous sont ainsi modifiés :

ARTICLE V : ADHESION A L'EPF

Au lieu de lire :

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre peuvent adhérer à l'Etablissement Public Foncier.

Toute commune peut demander son adhésion à l'Etablissement Public Foncier si elle n'est pas membre d'un E.P.C.I. adhérent à l'E.P.F.

La qualité de membre s'acquiert de droit par ratification de la demande d'adhésion par le conseil d'administration.

Il convient de lire :

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre peuvent adhérer à l'Etablissement Public Foncier.

La qualité de membre s'acquiert de droit sur accord du représentant de l'Etat dans la région, après transmission des délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'E.P.C.I. sollicitant son adhésion, et du conseil d'administration de l'EPF.

Le représentant de l'Etat dans la région donne son accord selon les conditions fixées à l'article L.324-2 du Code de l'urbanisme.

ARTICLE VIII : COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Au lieu de lire :

1/ Membres titulaires :

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont représentés dans l'Etablissement Public Foncier au sein d'une assemblée générale en fonction de leur population :

- De 0 à 10.000 habitants : 3 délégués et 3 délégués suppléants
- De 10.001 à 20.000 habitants : 4 délégués et 4 délégués suppléants
- De 20.001 à 40.000 habitants : 5 délégués et 5 délégués suppléants
- De 40.001 à 80.000 habitants : 6 délégués et 6 délégués suppléants
- A partir de 80.001 habitants : 7 délégués et 7 délégués suppléants
- Puis 1 délégué et 1 délégué suppléant par tranche de 20.000 habitants supplémentaires, au-delà de 80.001

Une liste des E.P.C.I. et communes adhérentes est joints en annexe au présent statut.

Le département est représenté par 1 délégué et 1 délégué suppléant, s'il est membre.

La région est représentée par 6 délégués et 6 délégués suppléants.

Les délégués et délégués suppléants sont désignés par l'assemblée spéciale pour représenter les communes.

Toute commune membre d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est représentée par les délégués de cet E.P.C.I.

2/ Membres associés :

Les chambres consulaires sont membres associés à l'Etablissement Public Foncier, si elles le demandent.

Elles désignent chacune 2 délégués et 2 délégués suppléants.

Il convient de lire :

1/ Membres titulaires :

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont représentés dans l'Etablissement Public Foncier au sein d'une assemblée générale en fonction de leur population :

- De 0 à 10.000 habitants : 3 délégués et 3 délégués suppléants
- De 10.001 à 20.000 habitants : 4 délégués et 4 délégués suppléants
- De 20.001 à 40.000 habitants : 5 délégués et 5 délégués suppléants
- De 40.001 à 80.000 habitants : 6 délégués et 6 délégués suppléants
- A partir de 80.001 habitants : 7 délégués et 7 délégués suppléants
- Puis 1 délégué et 1 délégué suppléant par tranche de 20.000 habitants supplémentaires, au-delà de 80.001

Une liste des E.P.C.I. et communes adhérents est joints en annexe au présent statut.

Le département est représenté par 1 délégué et 1 délégué suppléant, s'il est membre.

La région est représentée par 6 délégués et 6 délégués suppléants, **si elle est membre.**

Les délégués et délégués suppléants sont désignés par l'assemblée spéciale pour représenter les communes.

Toute commune membre d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est représentée par les délégués de cet E.P.C.I.

2/ Membres associés :

Les chambres consulaires sont membres associés à l'Etablissement Public Foncier, si elles le demandent.

Elles désignent chacune 2 délégués et 2 délégués suppléants, **qui disposent d'une voix consultative.**

ARTICLE XII : BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au lieu de lire :

Le conseil d'administration élit un bureau, auquel il peut déléguer tout ou partie de ses attributions, à l'exception de celles mentionnées au 1°, 2°, 3° et 4° de l'article R. 324-5. Le président et les vice-présidents du conseil d'administration sont de droit membres du bureau. Le Directeur siège au bureau.

Le bureau est présidé et convoqué par le président du conseil d'administration, qui fixe l'ordre du jour des séances et dirige les débats. Il règle les affaires qui lui sont envoyées par le conseil d'administration et participe à la préparation et à la mise en œuvre de l'ensemble des décisions du conseil d'administration. Il rend compte de son activité au conseil d'administration.

Il convient de lire :

Le conseil d'administration élit un bureau **composé du président et des vice-présidents du conseil d'administration, qui sont membres de droit. Le directeur siège au bureau.**

Le bureau est présidé et convoqué par le président du conseil d'administration, qui fixe l'ordre du jour des séances et dirige les débats.

Le bureau est un organe consultatif de préparation des décisions du conseil d'administration et met en œuvre l'ensemble des décisions du conseil. Il rend compte de son activité au conseil d'administration.

ARTICLE XIV : POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au lieu de lire :

Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'Etablissement Public Foncier :

- Il fixe l'orientation de la politique à suivre, approuve le programme pluriannuel d'intervention et les tranches annuelles et procède à leur révision. Art. L324-5,
- Il vote l'état prévisionnel des recettes et des dépenses, autorise le Directeur à contracter des emprunts, approuve les comptes et se prononce sur l'affectation du résultat. Art. L324-5,
- Il nomme le Directeur sur proposition du Président et met fin à ses fonctions dans les mêmes conditions. Art. L324-5,

- Il gère l'Etablissement Public Foncier dans les conditions fixées par l'assemblée générale au travers des programmes fonciers quinquennaux et des orientations budgétaires,
- Il vote sur les acquisitions qui sont proposées à l'Etablissement Public Foncier par ses adhérents, ainsi que leur cession,
- Il délibère sur les modifications du règlement intérieur,
- Il fixe le nombre de Vice-Présidents, sur proposition du Président,
- Il élit en son sein le président, les vice-présidents ainsi que les membres du bureau auquel il peut déléguer tout ou partie de ses attributions,
- Il peut déléguer au Directeur l'exercice du droit de préemption et de priorité, conformément à l'article L324-2 alinéa 2 du Code de l'Urbanisme,
- Il propose au vote de l'assemblée générale les modifications statutaires ainsi que le produit de la Taxe Spéciale d'Equipement,
- Il délibère sur les nouvelles adhésions.

Il convient de lire :

Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'Etablissement Public Foncier :

- Il fixe l'orientation de la politique à suivre et **vote** le programme pluriannuel d'intervention. Art. L324-5,
- Il vote l'état prévisionnel des recettes et des dépenses, autorise le Directeur à contacter les emprunts, approuve les comptes et se prononce sur l'affectation du résultat. Art. L324-5,
- Il nomme le Directeur sur proposition du Président et met fin à ses fonctions dans les mêmes conditions. Art. L324-5,
- Il gère l'Etablissement Public Foncier dans les conditions fixées par l'assemblée générale au travers des programmes fonciers quinquennaux et des orientations budgétaires,
- Il vote sur les acquisitions qui sont proposées à l'Etablissement Public Foncier par ses adhérents, ainsi que leur cession,
- Il délibère sur les modifications du règlement intérieur,
- Il fixe le nombre de Vice-Présidents, sur proposition du Président,
- Il élit en son sein le président, les vice-présidents ainsi que les membres du bureau,
- Il peut déléguer au Directeur, **dans les conditions qu'il détermine, ses pouvoirs de décision, à l'exception de ceux prévus aux 1°, 2° et 3° de l'article L.324-5 du Code de l'urbanisme.** Il peut, à ce titre, déléguer au Directeur l'exercice du droit de préemption et de priorité, conformément à l'article L324-2 alinéa 2 du Code de l'Urbanisme,
- Il propose au vote de l'assemblée générale les modifications statutaires ainsi que le produit de la Taxe Spéciale d'Equipement,
- Il délibère sur les nouvelles adhésions.

ARTICLE XV : POUVOIRS DU PRESIDENT

Au lieu de lire :

Le Président prépare et présente les orientations à moyen terme.

- Il présente le budget et le programme pluriannuel d'intervention,
- Il convoque l'Assemblée Générale, l'Assemblée Spéciale, fixe l'ordre du jour et dirige les débats,
- Il convoque le conseil d'administration, fixe l'ordre du jour et dirige les débats,
- Il peut donner délégation aux vice-présidents.

Il convient de lire :

Le Président prépare et présente les orientations à moyen terme.

- Il présente le budget et le programme pluriannuel d'intervention,
- Il convoque l'Assemblée Générale, l'Assemblée Spéciale, fixe l'ordre du jour et dirige les débats,
- Il convoque le conseil d'administration, fixe l'ordre du jour et dirige les débats.

Les articles ci-après sont ainsi insérés dans les statuts de l'EPF :

ARTICLE XVIII : PERIODE TRANSITOIRE EN CAS DE RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DES EPCI ET COMMUNES MEMBRES DE L'EPF

Lors du renouvellement des représentants des EPCI et communes membres de l'EPF à la suite des élections communautaires et municipales, le Président ainsi que le Conseil d'administration de la mandature antérieure continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à la première réunion de l'Assemblée générale suivant le renouvellement de ses membres.

Le Président de la mandature antérieure sera chargé, après l'Assemblée Générale, de convoquer le Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale réunie dans les conditions de l'alinéa précédent.

ARTICLE XXII : AVANCES DE TRESORERIE A LA FONCIERE

L'EPF 74 peut réaliser des avances de trésorerie au bénéfice de La Foncière, Groupement d'Intérêt Public dont l'EPF est membre fondateur.

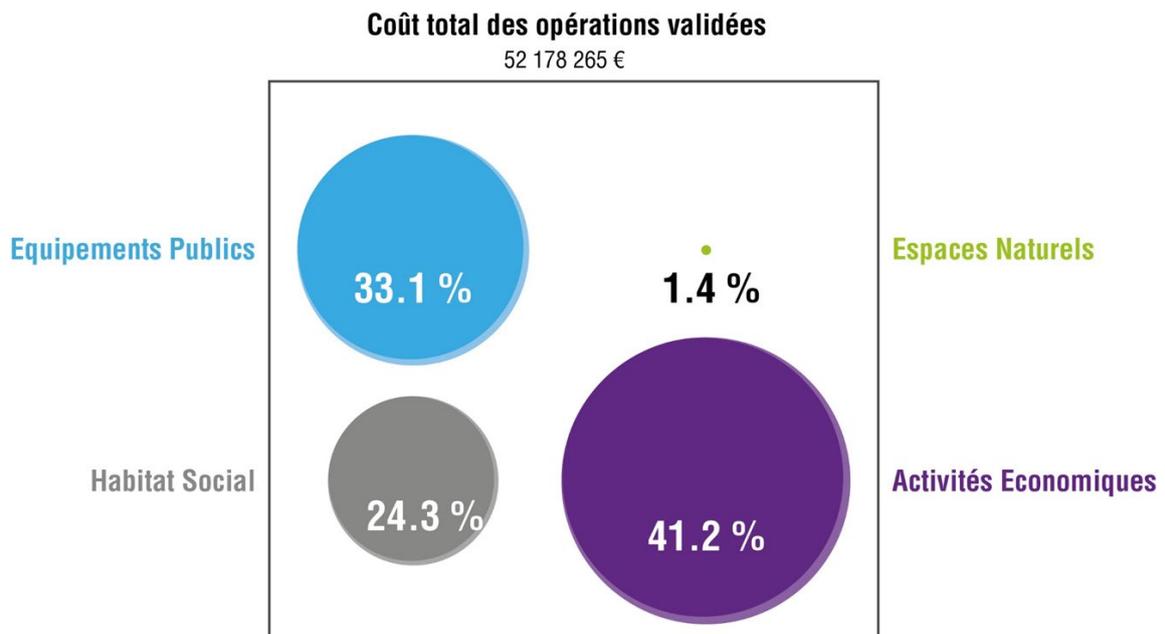
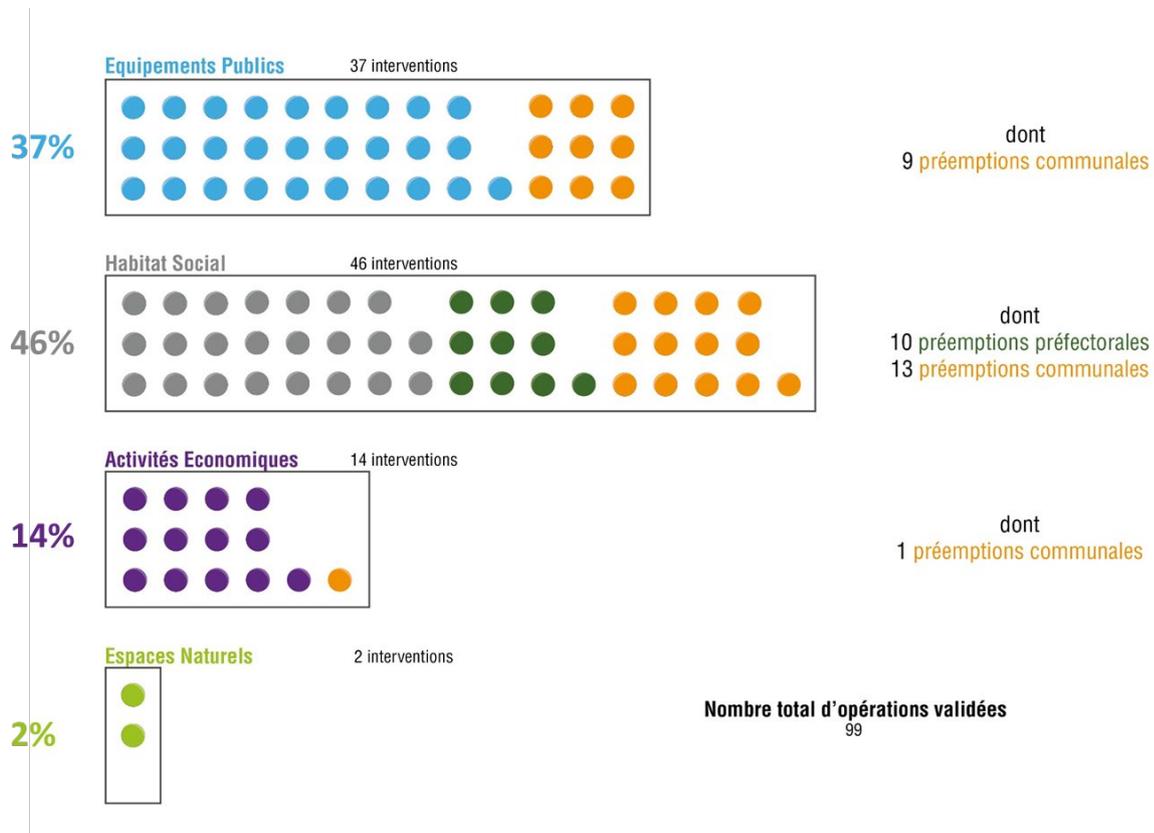
Les avances se feront par voie de convention ponctuelle et gratuite, qui fixera le montant avancé ainsi que l'échéance et les modalités de remboursement.

Ces avances sont inscrites au budget et versée à La Foncière au cours de l'exercice budgétaire correspondant.

Les membres de l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE à l'unanimité les modifications apportées aux Statuts de l'EPF.**

POINT 4.
PRESENTATION DES PORTAGES VOTES AU COURS DE L'ANNEE 2019



Montant des acquisitions et montant des cessions (en K€) 2009-2023



BILAN DES ACQUISITIONS PAR THEMATIQUE
4^e PPI
SITUATION PREVISIONNELLE AU 31/12/2019

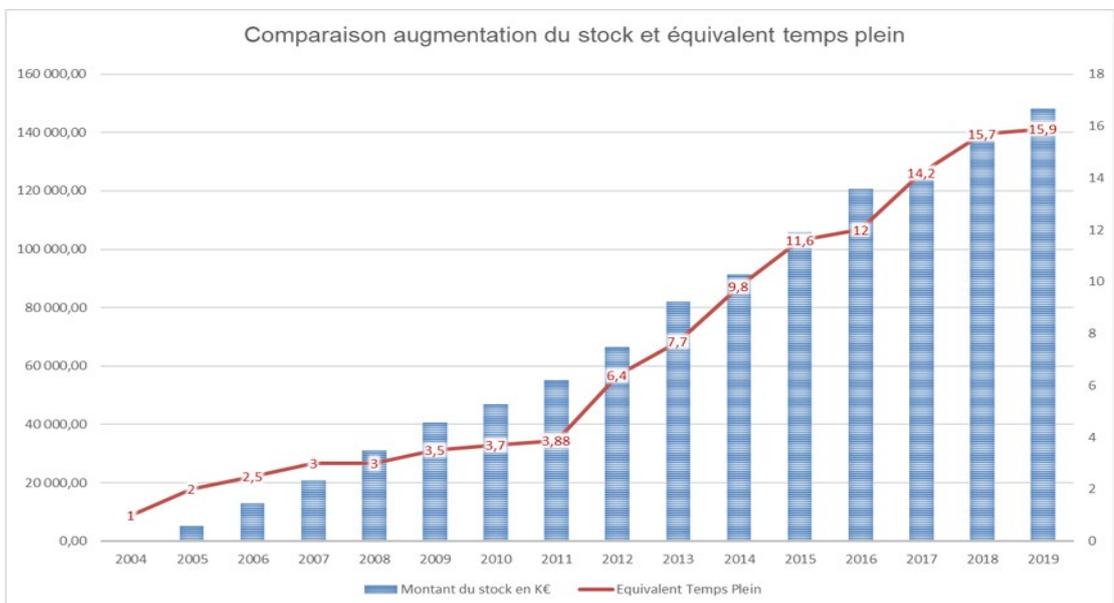
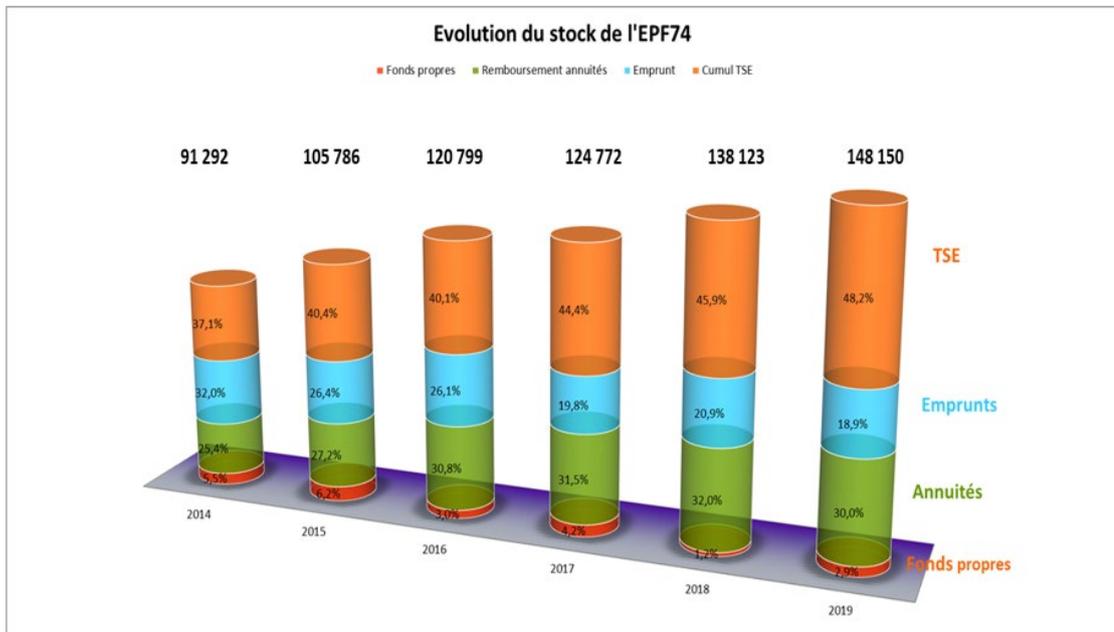
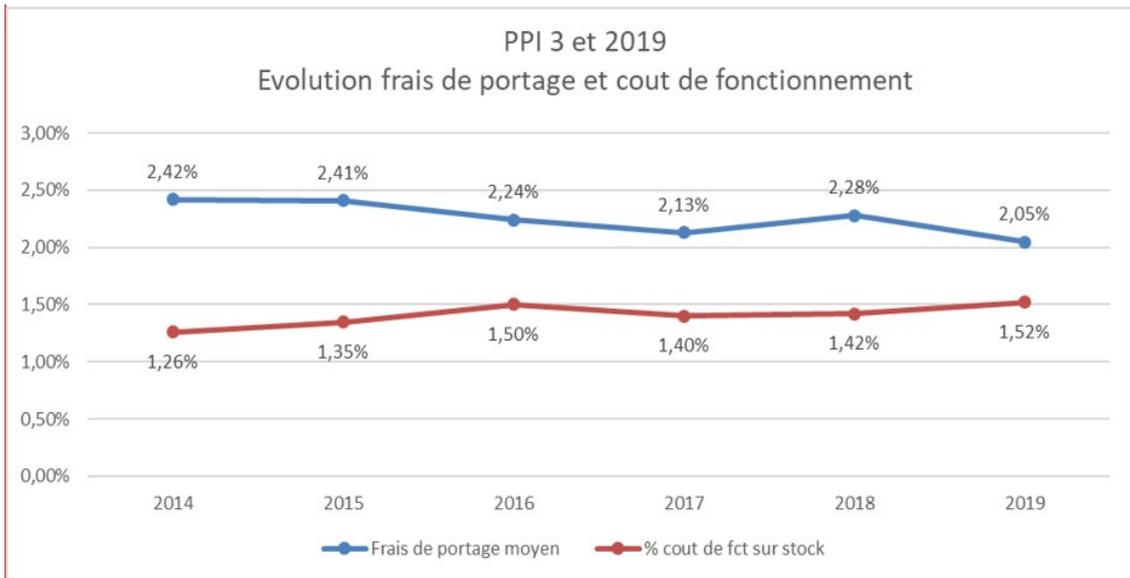
	Objectif PPI 2019-2023	Validé en CA	PV signées	Actes signés
HABITAT SOCIAL	50%	41%	42%	53%
ACTIVITES ECONOMIQUES	25%	17%	21%	17%
EQUIPEMENTS PUBLICS	24%	39%	33%	28%
ESPACES NATURELS	1%	2%	4%	3%

SYNTHESE DES CESSIONS POUR 2019

MEMBRE	COMMUNE/OPERATION	SIGNATURE	VALEUR du BIEN						DUREES PORTAGE		
			ACTE	Montant € HT		TVA	RESTE DU TTC	Partiel / Total	Prévue	Effective	
				sur la marge	sur la totalité						
SORTIES DU PATRIMOINE de l'EPF PAR ANNEE											
	2007			1 689 583,20							
	2008			1 956 278,75							
	2009			2 243 443,44							
	2010			3 713 319,28							
	2011			4 832 180,23							
	2012			5 737 458,19							
	2013			6 841 960,08							
	2014			5 233 197,17							
	2015			5 878 978,37							
	2016			9 305 226,91							
	2017			13 385 539,04							
	2018			13 153 335,37							
GRAND ANNECY	CHARVONNEX - Doucy	L082AA1	avr-2019	557 129,79	0,00		557 129,79	Total anticipé	8	5	
	FILLIERE (Evres) - Vers la Glacière (Occupé)	L120AA1	mai-2019	77 084,71		15 416,94	23 125,42	Total	10	10	
	MENTHON ST BERNARD - Menthon	Z176AC1	oct-2019	513 080,35	0,00		41 307,99	Total	10	10	
	BLUFFY - Les Perrières	N036AC1	oct-2019	172 871,72		34 574,34	51 861,53	Total	10	10	
	VEYRIER - 10 Rte d'Annecy (avec BE OPH74)	N299AA1	déc-2019	521 304,47	0,00		35 773,26	Total	10	10	
	SAINTE-JORIOZ - La Tire (Occupé)	M242AA1	oct-2019	311 600,47		62 320,09	93 480,11	Total	10	10	
Annemasse Agglo	ANNEMASSE - 12 Rue des Amoureux	C012AH1	févr-2019	3 037 066,92	0,00		506 177,82	Total	6	6	
	ANNEMASSE - 2 Avenue Jules Ferry - Bâti	C012AE1	févr-2019	536 337,31	0,00		53 633,74	Total	10	10	
	GAILLARD - Rue Robert Desbiolles Ecoridor Bâti démolé (Pour OPH 74)	C133AB1	févr-2019	1 517 228,81		303 445,76	1 052 082,38	Total	10	9	
	AMBILLY - 50 Rue Ravier - Maison Carrée - Bâti libre	C008AL1	juil-2019	824 391,38	1 509,88		825 901,26	Total	4	4	
	AMBILLY - 52 Rue de Genève (Lots 10 et 1- Appart occupé)	C008AB3	sept-2019	193 443,81	0,00		23 506,20	Total	8	8	
	VILLE LA GRAND - Imp des Perreuses ZAC (Pour Bouygues Immobilier)	C305AA4B	oct-2019	8 369,40	40,37		8 409,77	Partiel	10	5	
	VILLE LA GRAND - Imp des Perreuses ZAC (Pour Bouygues Immobilier)	C305AA3	oct-2019	14 670,94	0,00		14 670,94	Partiel	10	6	
	VILLE LA GRAND - Imp des Perreuses ZAC (Pour Bouygues Immobilier)	C305AA4	oct-2019	48 888,49	105,56		48 994,05	Partiel	10	4	
	VILLE LA GRAND - Les Perreuses ZAC Engie (Pour Bouygues Immobilier)	C305AA2	oct-2019	141 059,55	10 647,77		151 707,32	Partiel	10	4	
	AMBILLY - 11 rue Victor Hugo - Bâti	C008AC1	déc-2019	443 940,85	0,00		18 651,46	Total	10	10	
	AMBILLY - 48 Rue de Genève - (Lot 15 et Lot 2 Appart Libre)	C008AF2	déc-2019	237 187,93	1 696,00		32 404,50	Total	8	8	
	AMBILLY - 48-50 Rue de Genève Local comm/Garage (Lot 10-Lot 6-Lot 21)	C008AF3-4	déc-2019	186 637,28	0,00		23 329,66	Total	8	8	
	CRANVES-SALES - Vignes Rouges (Pour OPH 74)	C094AF1	nov-2019	410 000,00	0,00		260 000,00	Total	4	1	
	Thonon Agglomération	BONS EN CHABLAIS - Provégnyard (Pour Thonon Agglo)	G043AD2015	juin-2019	62 813,30	275,14		63 088,44	Total	4	4
SCIEZ - 133 Chemin Huttins Vieux - Bâti		G283AA1	sept-2019	661 871,71	0,00		221 061,52	Total anticipé	10	8	
EXCENEVEY - ZAE FATTAZ Affouages Filly Sud - Voté en 07/2019		G121AA1	août-2019	148 744,89	739,98		149 484,87	Total anticipé	4	3	
CERVENIS - Les Croix (pr Commune)		I093AC1	oct-2019	392 016,66	0,00		320 753,76	Total anticipé	8	6	
CC Arve et Salève	REIGNIER-ESERY - 301-311-319 Grande Rue - Bâti Libre	B220AE1	sept-2019	553 217,34	0,00		127 901,90	Total	8	8	
	ARTHAZ PT NOTRE DAME - 220 Rte Pont Notre Dame - Bâti libre	B221AA1	oct-2019	216 478,83	1 277,52		1 277,52	Partiel	10	5	
CC Cluses Arve et Montagnes	ST-SIGISMOND - Tarve	R252AA	juil-2019	258 738,18	793,24		212 266,62	Total	8	4	
C C de Rumilly Terre de Savoie											
CC du Genevois	JONZIER-EPAGNY - 410 Rte de Novéry	H144AB	oct-2019	253 226,39	588,08		228 814,47	Total anticipé	10	2	
CC Pays de Cruseilles											
C C du Pays Rochois	LA ROCHE SUR FORON - 71 Rue de l'Egalité - Bâti démolé	Z224AF1	déc-2019	29 378,24			8 813,51	Total	10	10	
	LA ROCHE SUR FORON - 371 Av de la Gare-Bâti (Murs-Fonds-Licence)	P224AB1	juil-2019	235 320,01		669,99	128 335,00	Total	10	1	
CC Ussets et Rhône	FRANCLENS - 252 Rte de Chez Dérrippaz - Bâti Libre	Z130AB1	déc-2019	157 893,24	0,00		26 315,54	Total	6	6	
	ELOISE - Les Closets	S109AC3	déc-2019	438 995,00	0,00		184 121,25	Total anticipé	4	1	
CC Haut-Chablais	CC HAUT CHABLAIS - LULLIN - Moulin Desailly (pour CC)	U155AA2017	sept-2019	215 185,46	1 183,32		216 368,78	Total anticipé	2	4	
CC Fier et Ussets	SILLINGY - Marais de la Bellene	J272AC2	janv-2019	97 340,66	349,93		24 685,08	Total	4	4	
	SILLINGY-4947 Rte de Clermont - Bâti (pour SOLLAR)	J272AE1	août-2019	384 586,21	836,44		385 422,65	Total anticipé	4	3	
	SILLINGY - 5135-5139 Rte de Clermont (pour SOLLAR)	J272AF1/2/3	août-2019	859 021,39	3 377,36		527 247,57	Total anticipé	4	2	
	LA BALME DE SILLINGY - 38 40 Route de Paris - Bâti occupé	J026AB1	nov-2019	965 116,65	2 799,33		679 556,72	Total anticipé	10	3	
CC Montagnes du Giffres	LA BALME DE SILLINGY - 41 Route de Paris - Bâti Libre	J026AC1	nov-2019	212 522,44	1 458,69		102 322,82	Total anticipé	10	4	
	CHATILLON SUR CLUSES - La Chapelle de Châtillon	Z064AA1	juin-2019	262 212,88	0,00		32 776,61	Total	8	8	
CC Sources du Lac d'Annecy	FAVERGES-SEYTHENEX - 130 Rue Maurice Bourgeois - Bâti	T123AF1	sept-2019	214 000,00	0,00		214 000,00	Partiel	8	1	
CC Pays d'Evian Vallée Abondance	SAINT PAUL EN CHABLAIS - Vers le Crêt - 1 Imp des Thuys - Bâti gestion commu	O249AA1	déc-2019	420 835,21	0,00		46 602,87	Total	8	8	
CC des Vallées de Thones	GLIERE VAL DE BORNE - Chef Lieu	Z110AA1	juin-2019	492 794,67		98 558,93	128 147,20	Total	10	10	
Assemblée Spéciale	SERVOZ - Le Mont - Maison du Lieutenant	Z286AA1	août-2019	880 336,63	0,00		146 710,99	Total	6	6	
	MARIGNIER - 154 Rue des Rossés - Bâti	Z154AC1	oct-2019	506 060,17	1 020,83		380 562,45	Total	8	2	
	PRAZ SUR ARLY - 128 Rte Val Arly - Bâti démolé	Z251AB2	mars-2019	458 035,30	945,66		458 980,96	Total anticipé	4	3	
	PRAZ SUR ARLY - 148 Rte Val Arly - Bâti démolé	Z251AB4	mars-2019	467 640,80	3 415,36		471 056,16	Total anticipé	4	3	
	PRAZ SUR ARLY - 106 Rte Val Arly - Bâti démolé	Z251AB3	mars-2019	889 121,40	1 640,28		890 761,68	Total anticipé	4	3	
				34 700,74		514 986,05	10 199 584,14	9 649 897,35			
				Total		Réalisé	Reste				
				20 485 797,84		19 543 658,16	942 139,68				

POINT 5.

BILAN FINANCIER PREVISIONNEL DE L'ANNEE 2019



POINT 6.
2019-03 VOTE : PRODUIT DE LA T.S.E. POUR 2020

D'après les dispositions de l'article IX des statuts de l'Etablissement, l'Assemblée Générale vote le Produit de la Taxe Spéciale d'Equipement, sur proposition du Conseil d'Administration.

- Vu le périmètre de l'EPF de la Haute-Savoie au 31 décembre 2019, soit **727 510 habitants pour 254 communes membres** ;
- Vu la séance du Conseil d'Administration en date du 22 novembre 2019, proposant à l'Assemblée Générale de voter un produit de TSE de **8.313.480,00 euros** au titre de la **TSE pour l'année 2020** ;

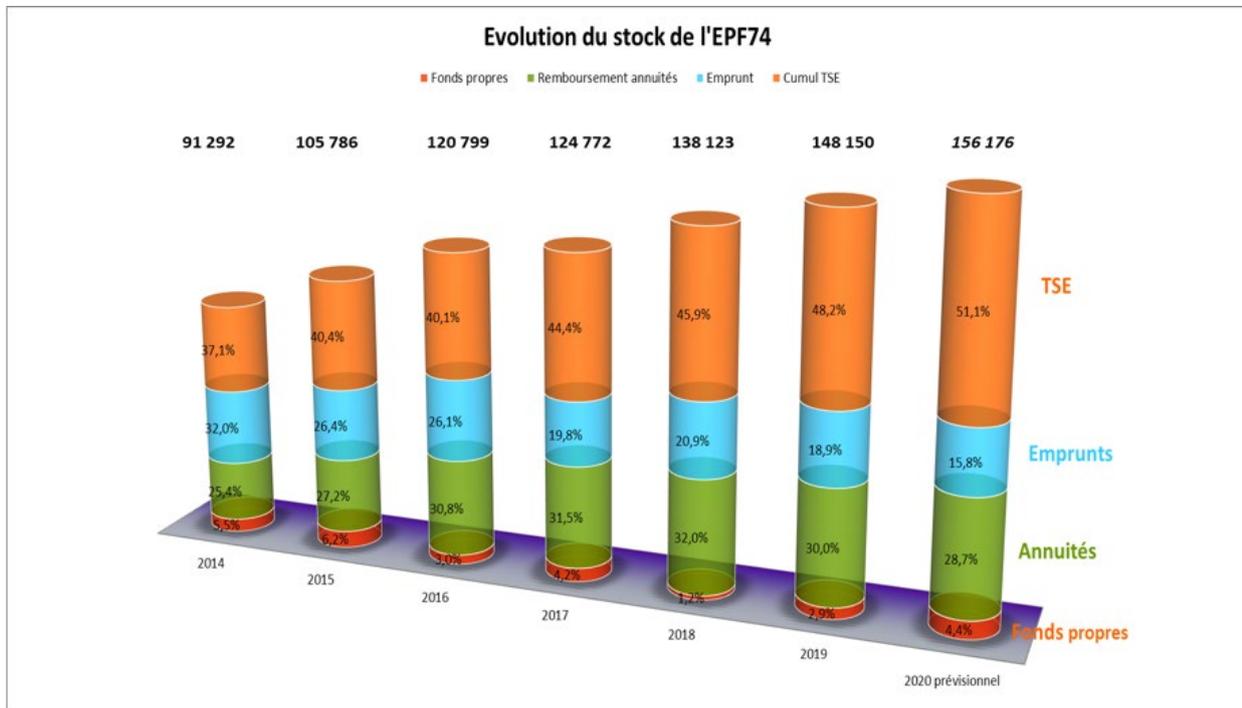
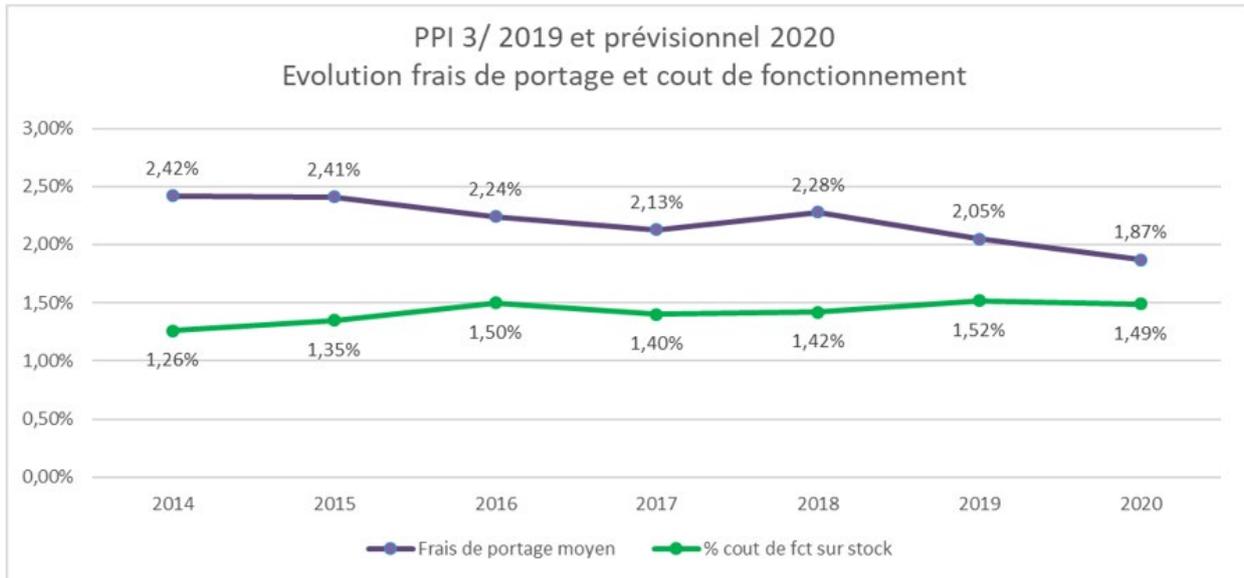
Il est proposé aux membres de l'Assemblée Générale de mettre au vote un produit de 8.313.480,00 € au titre de la TSE 2020.

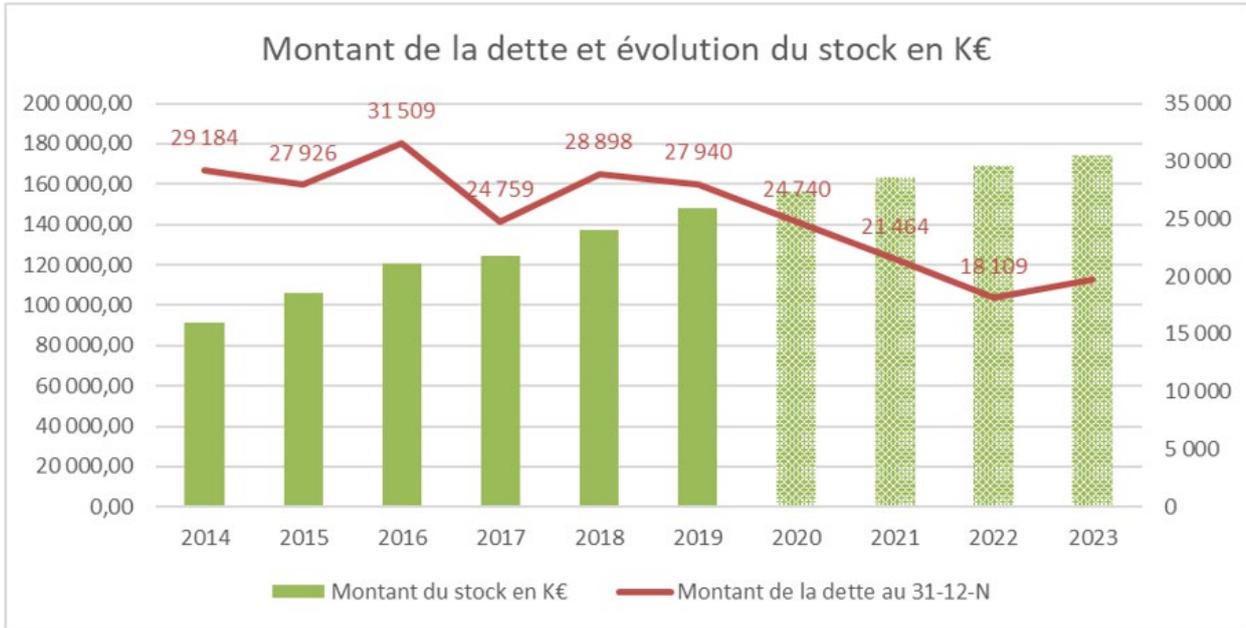
Les membres de l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré :

- ✓ **VOTE à l'unanimité un produit de 8.313.480,00 € au titre de la Taxe Spéciale d'Equipement pour 2020.**

POINT 7.
PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2020 VOTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 22 NOVEMBRE 2019

Perspectives financières 2020 : diapositives présentées en séance





POINT 8.

INTERVENTION DE JEAN-FRANÇOIS VALLES, DIRECTEUR ASSOCIE, FONDATEUR DU BUREAU D'ETUDES SYNOPTER

Présentation annexée au présent Procès-Verbal

Pour y accéder, veuillez suivre ce lien de téléchargement : [Intervention de Jean-François VALLES – décembre 2019](#) (17Mo)

CONCLUSION

Le Président Christian DUPESSEY remercie tous les membres de leur présence et précise que le prochain Conseil d'Administration se tiendra le 07 février prochain à 10h.

Aucune autre question n'étant formulée, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 12h30.

*Le Président,
Christian DUPESSEY*

*Le secrétaire de séance,
Gilbert ALLARD*

Copie certifiée conforme et rendue exécutoire le 24-12-2019 par les services de Préfecture de la Haute-Savoie